

Bulletin municipal numéro 25



L'ensemble de l'équipe
municipale vous
souhaite ses meilleurs
vœux pour l'année 2025

SOMMAIRE

- 1 Le mot du Maire
- 2 L'équipe municipale
- 3 L'état civil
- 4 Travaux réalisés au cours de l'année
- 5 Retour sur 2024 en chiffres
- 7 Projets 2025
- 8 Règles d'urbanisme
- 9 Autorisation de travaux
- 10 Réglementation sur la taille des arbres
- 11 Lutte contre les nuisibles
- 12 L'école primaire de Saint-Crépin et sa restauration
- 14 Animation du village
- 16 Le foyer rural
- 21 Distribution des colis de Noël
- 22 Bibliothèque
- 23 Bio déchets et Pass
- 24 Cyclad et panneau pocket
- 25 Portrait d'Estelle GEOFFROY
- 26 Portrait de Florent BROSSEAU
- 27 Les entreprises de la commune
- 28 La recette de Mamie Paulette
- 29 La mairie vous informe
- 30 Horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Crépin



Le mot du maire

Mesdames, Messieurs, chers administrés de Saint-Crépin,

L'année 2024 a été marquée par des travaux d'assainissement d'envergure. Ces travaux, indispensables pour garantir un meilleur confort de vie et préserver notre environnement, ont engendré de nombreux désagréments : rues barrées, nuisances sonores, poussières, et déviations fréquentes. Je suis conscient des contraintes que cela a représenté pour vous tous. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers du chemin parcouru : le chantier est quasiment terminé, et notre réseau d'assainissement modernisé nous offre une infrastructure durable, adaptée à nos besoins actuels et futurs.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre patience et votre compréhension durant cette période parfois difficile. Votre soutien et votre capacité à vous adapter ont permis de mener ce projet à bien dans les meilleures conditions possibles.

D'autres projets sont en cours, à différentes étapes : le renouvellement du parc éolien vieillissant, l'étude des ruissellements d'eau en cas de forte pluie, la défense incendie, et la mise en place de lampes à LED plus économiques sur tout le territoire pour l'éclairage public. Nous avons également à cœur un projet qui nous tient particulièrement à cœur : la construction d'une halle couverte. Si les budgets nous sont alloués, cette halle deviendra un lieu central pour notre village, permettant à tous d'en profiter. Les associations pourront y organiser leurs activités, les habitants pourront s'y rassembler lors des marchés, des événements ou encore des festivités. Ce projet incarne notre volonté de renforcer la vie locale et de favoriser les échanges entre toutes les générations.

Je souhaite également mettre en lumière le rôle essentiel de nos associations. Leur dynamisme et leur implication contribuent à dynamiser et fédérer notre village tout au long de l'année.

Nous avons à cœur de poursuivre nos efforts pour améliorer votre quotidien et renforcer le dynamisme de notre beau village. De nouveaux projets verront le jour cette année, et nous continuerons d'être à l'écoute de vos besoins et de vos propositions.

Avant de conclure, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui contribuent à faire de Saint-Crépin une commune où il fait bon vivre.

Merci aux élus et aux agents municipaux pour leur dévouement au service de la collectivité. Et surtout, merci à vous, chers administrés, pour votre implication et votre esprit de solidarité.

Ensemble, continuons à faire de Saint-Crépin un village où il fait bon vivre et où chacun trouve sa place.

Bien à vous,

Matthieu CADOT

L'équipe municipale



Matthieu CADOT
MAIRE



Céline ROUIL
1ère Adjointe



Eric BOUCLY
2ème adjoint



Denis GORRON
3ème Adjoint



Ronald VERNOUX
Conseiller



Freddy VINET
Conseiller



André MARCHAIS
Conseiller



Luc DUCLOS
Conseiller



Cécile MAIRAND
Conseillère



Charlène CROUAIL
Conseillère

Etat civil

Naissances

Maëlo né le 03/10/2024

Milo né le 15/03/2024

Mariage

1 Mariage



Pacs

Noémie et Mathieu le 19/10/2024



Décès

René BODIN

Louis DESFOUX



Une petite pensée pour Maïka, mascotte de notre village, partie en novembre

Travaux réalisés au cours de l'année 2024



Réfection complète des rues du bourg après les travaux d'assainissements
Coût 23 517 €

Réfection impasse
du Frêne
Coût 4 257 €

La commune a également renouvelé une
partie des panneaux de signalisation pour
un coût de 3 357,08 € avec une aide du
département de 1 168,22 €

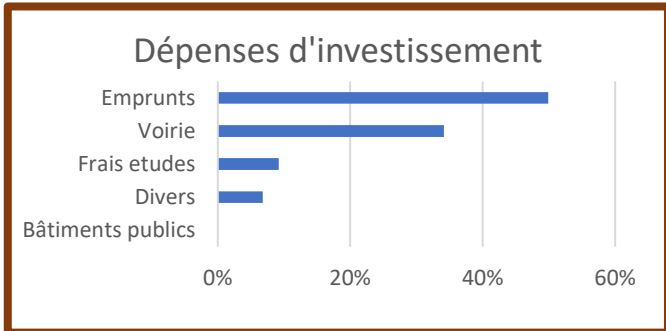
Sens interdit du Frêne RD114 et Azay
(par la rue du centenaire) pour éviter que
les gens contournent les déviations
officielles par le village de Azay. Pour le
moment, les retours sont plutôt positifs
car il est difficile de se croiser sur
cette voie surtout le bus !



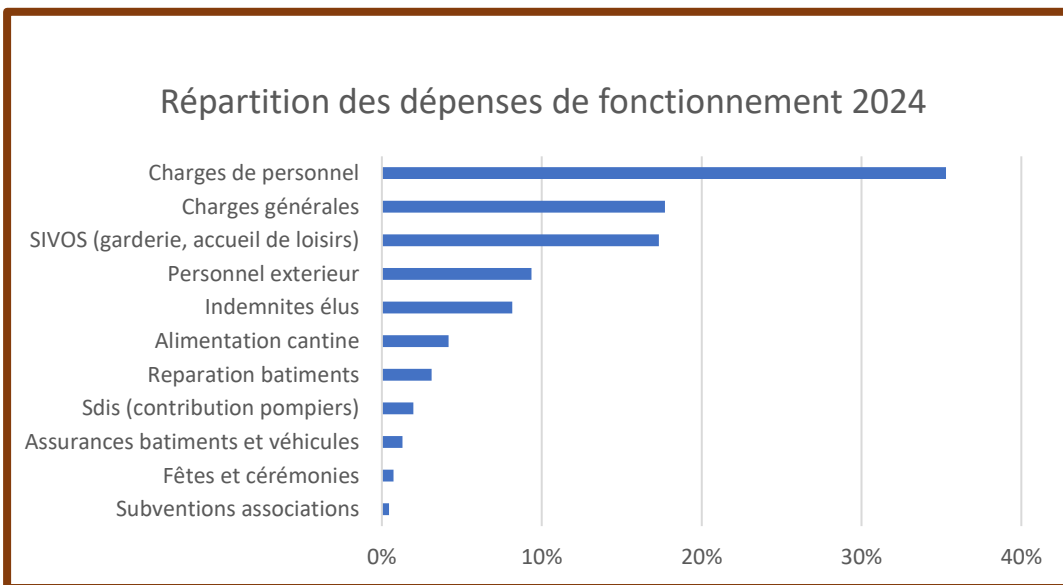
Retour sur 2024 en chiffres ...

L'ensemble des procès-verbaux et des délibérations des conseils municipaux sont disponibles sur le site Internet de la commune dans la rubrique vie municipale.

Le budget 2024



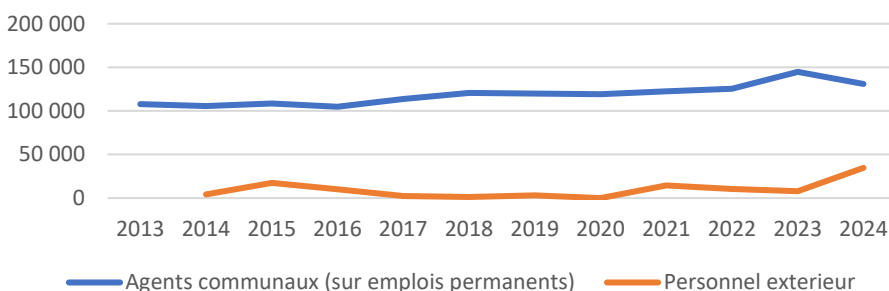
Investissement		Fonctionnement	
	Réalisation		Réalisation
Dépense	176 354,10	Dépense	371 342,47
Recette	97 976,79	Recette	548 156,79
Déficit	78 377,31	Excédent	176 814,32
Résultat global			
Excédent	98 437,01		



Les charges de **personnel extérieur** (contrats ponctuels) ont permis cette année :

- De mettre en place un fichier informatique pour la gestion du cimetière et d'effectuer une mise à jour du règlement avec toutes les nouvelles législations depuis 2010. Ce nouveau règlement sera adopté par le conseil municipal en 2025.
- De créer les registres d'état civil et de délibérations (non actualisés depuis 2010).
- De faire un recensement informatique de toutes les demandes d'urbanisme depuis 1965.
- D'aider à la rédaction du plan communal de sauvegarde.
- D'assurer 1h de soutien pour la pause méridienne à l'école.

Evolution des charges de personnel depuis 2013

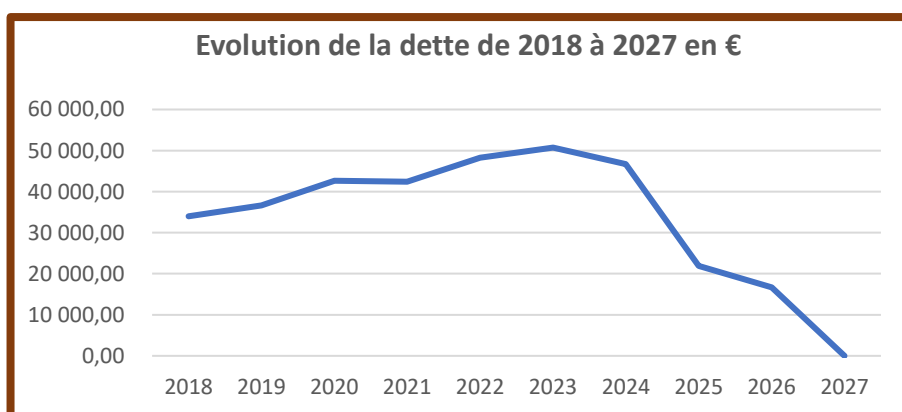
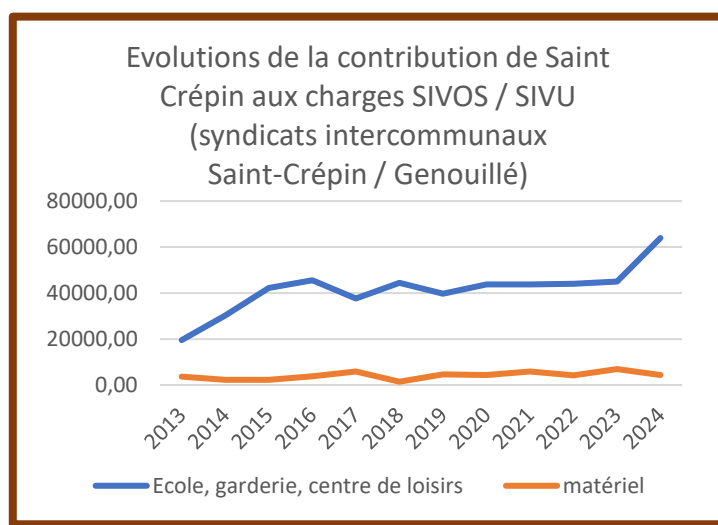
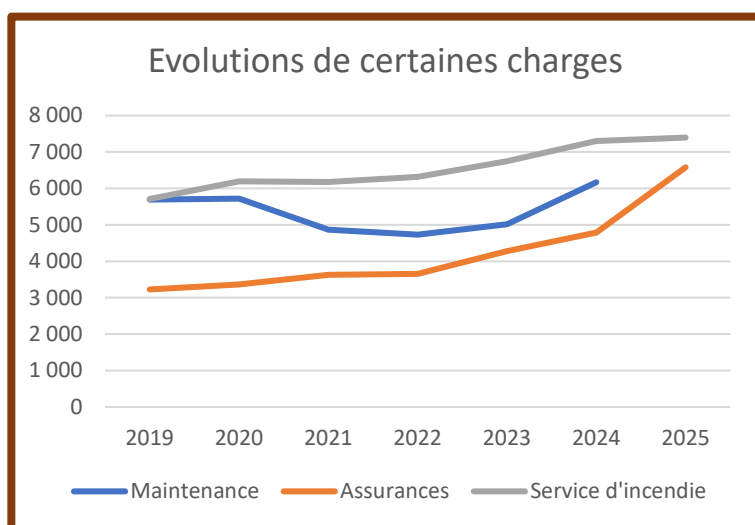
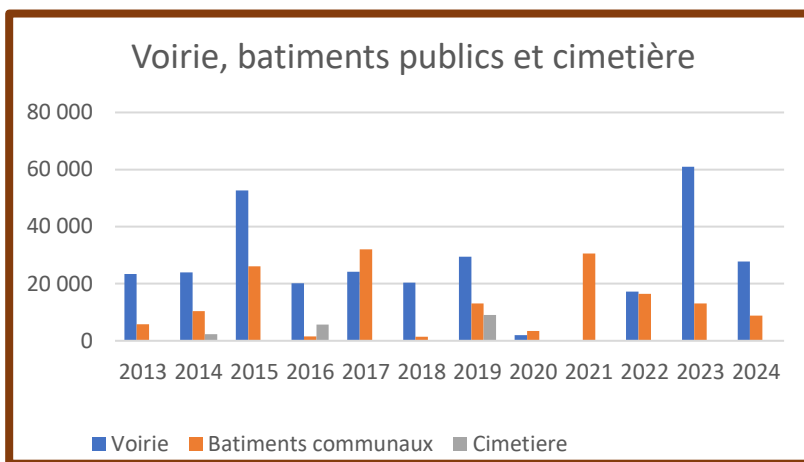


L'augmentation des charges des agents communaux sur les emplois permanents sont liés :

- à l'augmentation des charges sociales et des cotisations.
- à l'avancement d'échelon et l'avancement de grade des agents.
- à l'augmentation de 20h à 30h hebdomadaire pour l'emploi administratif.

Evolution des dépenses de voiries, bâtiments publics et cimetière

Moyenne annuel	
Voirie	25 198
Bâtiments communaux	13 539
Cimetière	1 418



Les deux prêts restants à rembourser sont le tracteur de la commune et l'emprunt pour la réfection de la voirie réalisée à Azay en 2022 et dont les échéances se terminent en 2026.

Un nouvel emprunt pourra être effectué pour la construction de la halle.

Projet 2025

Construction de la halle

Pour pallier au manque de salle des fêtes dans la commune.

La mairie a pour projet la création d'une halle intergénérationnelle associative et culturelle dans l'espace enherbé situé à côté de la salle des associations, place de la mairie.

Ce lieu permettra d'accueillir des évènements de tous types, pour tous les publics. Elle pourra restée ouverte ou être fermée selon la saison à l'aide de bâches amovibles.

Les études ont été réalisées en 2024 et le permis de construire a été déposé.

Des demandes de subventions auprès de nos partenaires (Etat, Département, Communauté de Communes) sont en cours.



Rappel des règles d'urbanisme

Autorisation d'urbanisme

L'autorisation d'urbanisme permet de vérifier que les travaux à réaliser sont conformes aux règles d'urbanisme et au PLUi-H.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager, démolir...) ou une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie

Achèvement des travaux

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés.

Vous devez effectuer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de vos Travaux (DAACT) auprès de la mairie.

Contrôle de la conformité

Après l'envoi de votre DAACT, la mairie contrôle que les travaux réalisés sont bien conformes à l'autorisation d'urbanisme délivrée. Si la mairie constate un défaut de conformité par rapport au permis de construire, il y a deux possibilités. Elle peut vous mettre en demeure de :

- Déposer un permis de construire modificatif ;
- Mettre les travaux en conformité avec l'autorisation délivrée

Si aucune anomalie n'est constatée, votre mairie vous délivrera une attestation de non-contestation de conformité au permis de construire (anciennement certificat de conformité).

Le droit de visite et de communication

Sachez que, selon le code de l'urbanisme, les autorités compétentes pour délivrer les autorisations disposent également d'un

droit de visite et de communication. La mairie peut visiter toute construction en cours ou achevée afin de vérifier sa conformité avec le règlement d'urbanisme en vigueur.

Concrètement, votre commune peut vous demander de visiter votre chantier de construction pendant toute la durée des travaux et/ou de recevoir tous les documents techniques se rapportant à la réalisation. En cas d'anomalie constatée, elle peut exiger d'entreprendre les modifications nécessaires pour que le permis ou le règlement d'urbanisme soit respecté.

Procès-verbal d'infraction

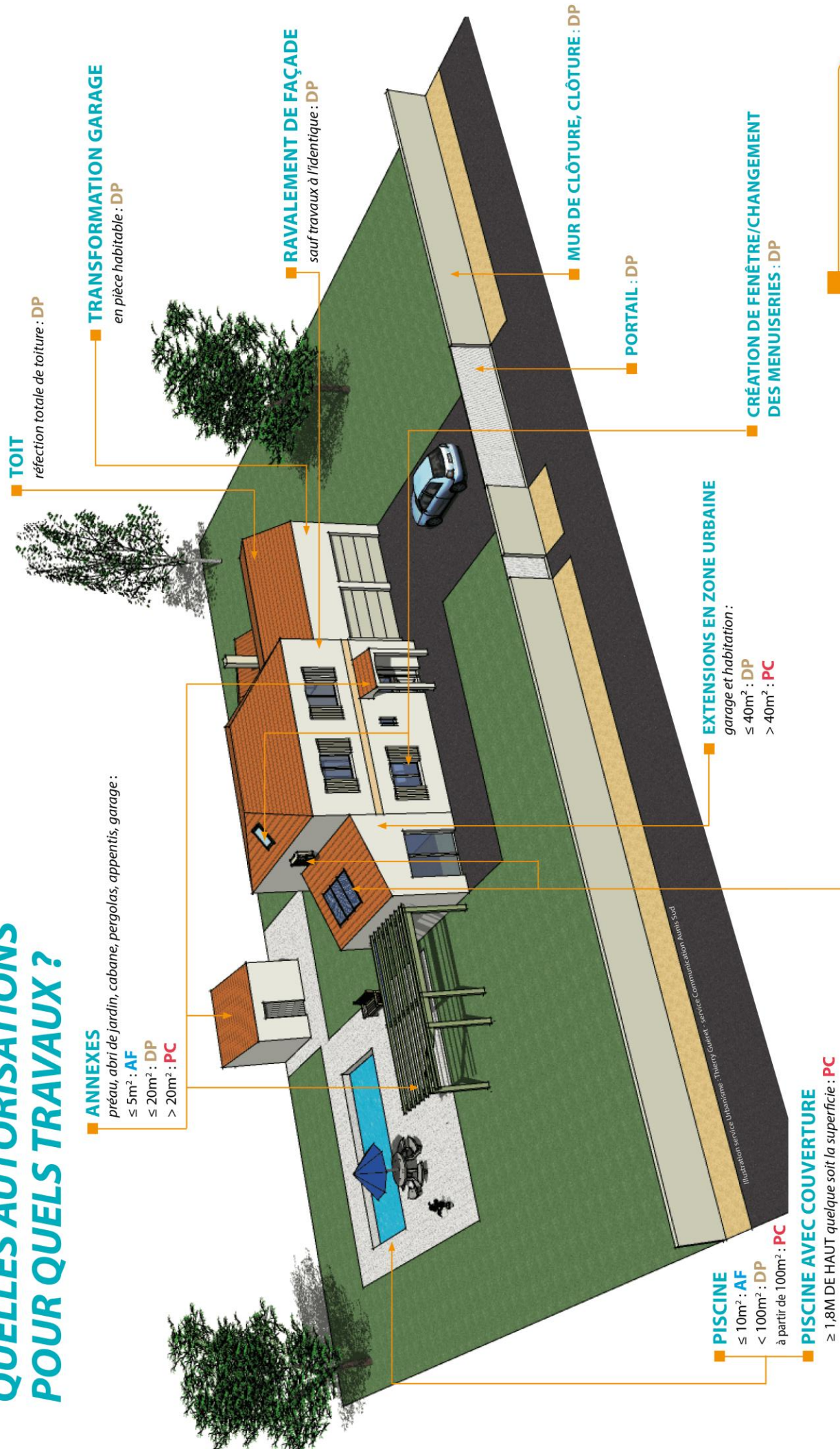
Le maire et ses adjoints sont des acteurs incontournables en matière d'urbanisme. Ils sont garants du respect des règles et acteurs essentiels dans le traitement des constructions édifiées sans autorisation d'urbanisme ou ne correspondant pas à l'autorisation d'urbanisme accordée. Dans l'exercice de cette fonction, ils agissent au **nom de l'État**. Selon les dispositions de l'article L.480-1 du code de l'urbanisme, le maire ou les adjoints, qui ont connaissance d'une infraction de la nature de celles prévues par les articles L.610-1 et L.480-4 du code de l'urbanisme, doivent dresser un procès-verbal. Ils doivent également, le cas échéant, selon les dispositions de l'article L.480-2 du code de l'urbanisme, prendre toutes mesures conservatoires d'interruption des travaux.

N'hésitez pas, il est toujours possible de faire une régularisation des travaux effectués sans autorisation préalable.

Sachez que des travaux non déclarés retardent ou invalident une vente potentielle de vos biens immobiliers.

La mairie se tient à votre disposition pour toutes demandes / renseignements.

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?



ANNEXES
préau, abri de jardin, cabane, pergolas, appentis, garage :
≤ 5m² : **AF**
≤ 20m² : **DP**
> 20m² : **PC**

TOIT
réfection totale de toiture : **DP**

TRANSFORMATION GARAGE
en pièce habitable : **DP**

RAVALEMENT DE FAÇADE
sauf travaux à l'identique : **DP**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : **DP**

PORTAIL : **DP**

**CRÉATION DE FENÊTRE/CHANGEMENT
DES MENUISERIES** : **DP**

EXTENSIONS EN ZONE URBAINE
garage et habitation :
≤ 40m² : **DP**
> 40m² : **PC**

PISCINE
≤ 10m² : **AF**
< 100m² : **DP**
à partir de 100m² : **PC**

PISCINE AVEC COUVERTURE
≥ 1,8M DE HAUT quelque soit la superficie : **PC**

**PANNEAUX SOLAIRES, PHOTOVOLTAÏQUES,
CLIMATISEUR, POMPE À CHALEUR** : **DP**

LÉGENDE :
Aucune Formalité : **AF**
Déclaration Préalable : **DP**
Permis de Construire : **PC**

Avant tout dépôt de dossier, veuillez-vous renseigner auprès de votre mairie (ex : secteur protégé, monuments historiques, recours architecte, etc...)

Réglementation sur la taille des arbres et haies en bordure de propriété privée

La gestion des arbres et des haies en bordure de propriété privée, notamment lorsqu'elles donnent sur des espaces communaux, est régie par des règles précises. Ces règles visent à assurer la sécurité, le respect des propriétés voisines et la préservation de l'environnement.

1. Distances de Plantation :

Les distances de plantation sont régies par l'article 671 du Code civil. Voici les principales règles à respecter :

- Arbres et haies de plus de 2 mètres de hauteur : Ils doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite de la propriété voisine.
- Arbres et haies de moins de 2 mètres de hauteur : Ils doivent être plantés à au moins 50 centimètres de la limite de la propriété voisine.

2. Entretien des Plantations :

L'entretien des plantations, qu'elles soient mitoyennes ou non, incombe aux propriétaires des terrains concernés. Voici les points clés :

- Haies mitoyennes : Chaque propriétaire est responsable de l'entretien de son côté de la haie. Il est conseillé de tailler les deux côtés de la haie en même temps pour éviter les conflits.
- Arbres et arbustes : Les branches qui avancent sur le terrain voisin doivent être coupées par le propriétaire de l'arbre. Le voisin peut exiger cette coupe en vertu de l'article 673 du Code civil.

3. Responsabilités et Obligations :

- Propriétaires : Ils sont responsables de l'entretien des plantations situées sur leur propriété. En cas de non-respect des obligations, ils peuvent être contraints de tailler ou d'élaguer les arbres et haies à leurs frais.
- Locataires : Ils peuvent être tenus responsables si les plantations litigieuses sont de leur fait, mais les recours sont généralement dirigés contre les propriétaires.

4. Sanctions et Recours

En cas de non-respect des règles, plusieurs recours sont possibles :

- Médiation : Les voisins peuvent faire appel à un médiateur ou un conciliateur de justice pour trouver une solution amiable.
- Intervention du maire : Le maire peut être sollicité pour intervenir en cas de trouble de voisinage lié à la taille des arbres et haies.
- Sanctions pénales : Les contrevenants peuvent être passibles de sanctions, allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende pour atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques.

La gestion des arbres et haies en bordure de propriété privée nécessite le respect de règles précises pour éviter les conflits et assurer la sécurité de tous. Les propriétaires doivent veiller à respecter les distances de plantation et à entretenir régulièrement leurs plantations. En cas de doute, il est recommandé de consulter les règlements locaux et de privilégier le dialogue avec les voisins. Pour toute question ou besoin d'information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Lutte contre les nuisibles



Nous avons constaté beaucoup de rongeurs sur la commune et notamment des rats. Afin de vous aider, la mairie procèdera à des distributions gratuites d'appâts.

La distribution se fera tous les Samedis matin à partir du 22 mars de 9h30 à 11h30.

Merci également de respecter les consignes suivantes :

Pour les rats :

En tant qu'habitants, nous pouvons mettre en œuvre des mesures simples pour protéger notre habitat, rendre l'environnement hostile aux rats autour de notre maison, en les empêchant d'accéder à la nourriture, en insécurisant leurs déplacements, en identifiant et en bloquant leurs passages :

- Mettre ses poubelles dans un bac fermé
- Protéger son compost et le brasser au moins 1 fois par semaine ou emmener aux bacs de biodéchets
- Ne pas laisser accessible la nourriture pour les oiseaux, chien, chats, poules ...
- Ramasser les fruits non récoltés
- Boucher les ouvertures autour des tuyaux et câbles
- Grillager les ouvertures, ventilations, gouttières ...
- Boucher les passages sous portes (garage, cabanon de jardin...)
- Boucher les espaces sous les tuiles du toit (mouchette en acier, béton)
- Bien dégager les abords des bâtiments (tailler la végétation, couper les branches, éviter les tas de bois et de pierres)

Si ces mesures préventives ne suffisent pas vous pouvez opter pour le piégeage : tapettes en bois, nasse en acier, plaque de glue... L'usage des raticides doit être envisagé en dernier recours, en privilégiant le recours à un professionnel agréé qui maîtrisera les risques pour votre santé, pour l'environnement et pour la faune non ciblée (chaîne alimentaire, animaux domestiques...)

Pour les frelons asiatiques : Après détection d'un nid de frelons et avant de faire toutes démarches personnelles :

- Avertir la mairie qui vous demandera de contacter un professionnel afin de procéder à la destruction du nid. Faire adresser un devis à la mairie et si la mairie le valide, la facture lui sera adressée directement. Le paiement ne pourra se faire uniquement de la commune au professionnel et non auprès du particulier.



L'école Primaire de Saint-Crépin et sa restauration scolaire

Cette année, 47 enfants sont inscrits dans l'établissement. Ils ont effectué leur rentrée des classes sous la bienveillance de Gwenaëlle DULONG, directrice et institutrice des Petites et Moyennes Sections, et de Pascale COUTURIER, institutrice des Grandes Sections et des Cours Préparatoires.

REPAS FAIT MAISON SANS CONGELATEUR avec des produits frais. **Aucun surgelé (sauf la glace)**



STAT EGALIM

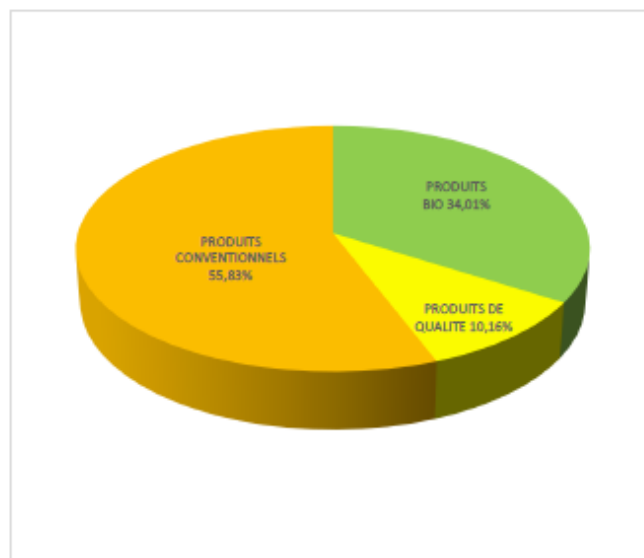
CUISINE CENTRALE DE ST CREPIN

PERIODE : ANNEE 2024

Pourcentage des produits Bio, de qualité et durable

44,17%

ENTETES EGALIM		%	MONTANTS
APPELLATION ORIGINE PROTEGEE	AOP	3,023%	397,03 €
BIO	BIO	34,006%	4 465,72 €
HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE	HVE	1,778%	233,47 €
INDICATION D'ORIGINE PROTEGEE	IGP	0,353%	46,30 €
LABEL ROUGE	LRG	4,359%	572,44 €
VERGERS ECORESponsables	VER	0,168%	22,04 €
ZERO RESIDUS DE PESTICIDES	ZRP	0,484%	63,59 €
VIANDES FRANCAISES		%	MONTANTS
VIANDE BOVINE FRANCAISE	VBF	2,168%	284,74 €
VIANDE PORCINE FRANCAISE	VPF	1,572%	206,50 €
VOLAILLES FRANCAISES	V.FR	6,615%	868,73 €
POISSONS		%	MONTANTS
MARINE STEWARSHIP COUNCIL	MSC	3,531%	463,72 €
ŒUFS		%	MONTANTS
PRODUITS LOCAUX		%	MONTANTS
MOINS DE 200 KM		5,817%	763,92 €



MONTANT DES ACHATS ALIMENTAIRES	13 132,08 €
TOTAUX MONTANTS SIQO	1 334,87 €
TOTAUX MONTANTS BIO	4 465,72 €
TOTAUX VIANDES ET VOLAILLES	1 527,31 €
EGALIM	539,71 €
FRANCAISES	1 359,97 €
TOTAUX PRODUITS DE LA MER	1 694,49 €

Loi Egalim : Depuis 2022, la cantine de Saint-Crépin s'inscrit dans la démarche de la Loi Egalim en calculant les statistiques demandés par l'Etat.

En 2023, le pourcentage de produits Bio, de qualité et durable était de 41.12%, nous avons réussi à progresser en 2024 à 44.17% en augmentant la part des produits de qualité durable.

Pour 2024, le coût global d'un repas servi pour un élève à la cantine de Saint-Crépin est de **8,67 €** en tenant compte de l'ensemble des enfants.

Si on ne compte que les repas réellement servis aux enfants et facturés aux parents, on passe à 9.94 €. La mairie ne facturant pas les parents quand les enfants sont absents ou malades.

La fin de la première convention triennale 2021-2024 avec l'état dans le cadre de la « tarification sociale de la cantine » a eu un fort impact sur le tarif pour les parents du RPI. Cette convention ne tenait pas compte du quotient familial dans l'application du tarif social et de ce fait :

⇒ La commune était subventionnée à hauteur de **3€** par repas servi pour **95%** des élèves.

De nouvelles règles pour la convention 2024-2027 ont été établies par l'état, seules les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 peuvent bénéficier de la subvention avec un nouveau bonus de 1 € par repas, soit 4 € de subvention.

⇒ La commune est subventionnée à hauteur de **4 €** par repas servi pour **30%** des élèves.

Voici la nouvelle grille tarifaire de la cantine

Grille	Part payée par les parents	Subvention état	Reste à charge mairie
Tarif Q1 (30% des familles)	1 €	4 €	4,94 €
Tarif Q2(68% des familles)	4 €	0€	5,94 €
Tarif Q3 (2% des familles)	6 €	0€	3,94 €



Animation du village 2024

Scènes d'été du 18.07.2024

Le CAC (Centre d'Animation et de Citoyenneté) de Surgères a organisé dans notre commune une animation avec La Guinguette de Peggy.

Une péniche ambulante et trois musiciens sont venus vous rencontrer pour jouer, chanter, danser sur des musiques d'ici et d'ailleurs.

Une soirée qui a enchanté les habitants de Saint Crépin ainsi que des communes environnantes rassemblant environ 300 personnes.





Cérémonie du 08 mai 2024



Cérémonie du 11 novembre 2024



Le foyer rural

LES RENDEZ-VOUS HEBDOMADAIRES



Chaque jeudi

10 à 12 personnes se réunissent autour des tables de jeux pour taper le carton, ou se défier à divers jeux de société.

Il n'est pas question de manquer ce rendez-vous hebdomadaire, où **la bonne humeur est le mot d'ordre !**

Ici, on joue, on échange, on se défie, on se régale les papilles, mais surtout...qu'est-ce qu'on rit !!!

Samedi matin à partir de 9H15

(Voir planning de dates sur la porte de la salle)

Contact au 06/87/83/91/41

Sonia vous donne rendez-vous à la salle des associations pour une **matinée créative** (couture, patchwork, collage de serviettes, tricot, crochet, peinture, tuiles décorées...).

Si vous aimez les travaux manuels ou simplement échanger des idées, **venez nous rejoindre !**

Un moment convivial...avec gâteaux et boissons bien entendu !

Toujours dans la bonne humeur !



LES PETITES BRICOLEUSES

APRÈS-MIDI JEUX

convivialité

plaisir

partage



échanges

ambiance

rencontres



rires

temps intergénérationnel



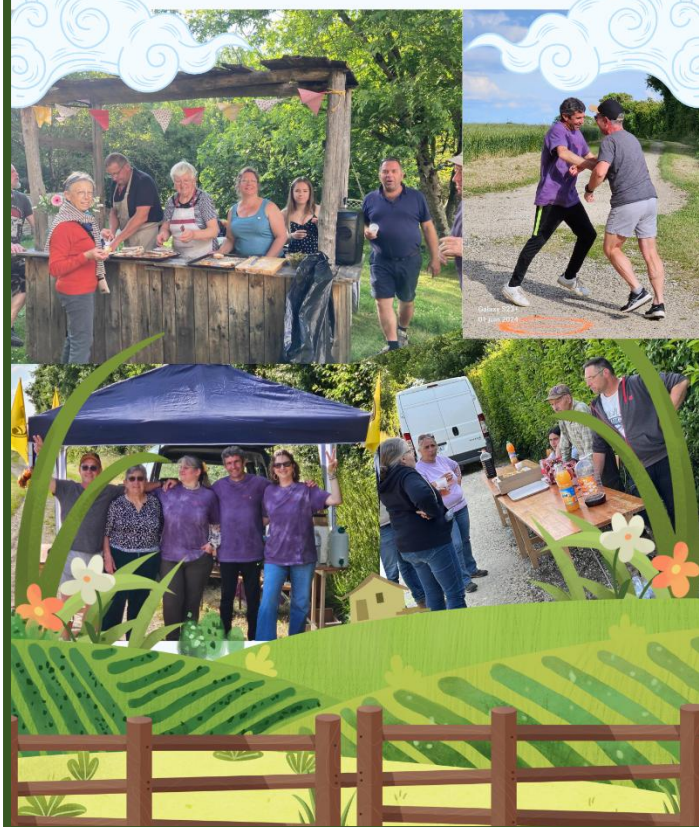
Oui, nous aimons la convivialité au Foyer Rural !

Chaque année, les « Petites Bricoleuses », et les joueurs de belote, organisent leur repas de fin de saison pour se retrouver, échanger et surtout se régaler dans une ambiance de joie et de rires !

Merci à Christian qui nous a fait découvrir (ou re découvrir pour certains), des histoires d'autrefois en patois charentais-maritime !



Rando gourmande



Cette année ce sont plus de 140 personnes qui ont répondu présentes à notre rando gourmande, dans la joie et la bonne humeur !

Un parcours un peu différent, mais des étapes toujours aussi chaleureuses et délicieuses !

Si vous ne voulez pas manquer la prochaine rando gourmande de Saint Crépin, ce n'est pas compliqué...

C'est **toujours le 1^{er} Samedi de Juin !**

Alors...à vos baskets !!!



Le lendemain de la rando gourmande, parce qu'on aime poursuivre les festivités, c'était **le pique-nique des villageois !**

N'hésitez pas à nous rejoindre pour un « repas partagé » !

Marché de Noël



2^{ème} édition de notre Marché de Noël.

Encore une belle réussite, Décorations de Noël, scrapbooking, décorations végétales, crochet, divers créations couture, collage, bijoux, jeux de société, produits de beauté, ...

Mais aussi dégustation de produits proposés par notre apiculteur, partage de moments conviviaux autour de jeux de société, rencontre avec le Père Noël

Sans oublier notre traditionnelle buvette avec son vin chaud, chocolat chaud, merveilles, crêpes et sablés de Noël. Un moment de partage et de convivialité comme on sait le faire à Saint Crépin !

Afin de faire profiter de la magie de Noël à tous les enfants de la commune, le Père Noël s'est déplacé en personne, accompagné de la Mère Noël et de ses lutins, dans chaque petit village pour distribuer des chocolats.



BONNE ANNÉE 2025

ça swing au réveillon !



Encore une belle réussite pour ce repas de fin d'année dans une ambiance festive !

Et pour bien finir l'année, quoi de mieux que de se retrouver lors d'un dîner dansant avec un délicieux repas préparé par Stéphane !





Mais le Foyer rural c'est aussi :

L'ouverture de « **La Papoterie** », notre bar éphémère, lors des élections, et que vous aurez l'occasion de revoir très bientôt à d'autres manifestations...

La buvette du Rallye d'automne



Des copines qui viennent nous aider ponctuellement dans les préparatifs ...



La transformation de notre vieux frigo en boîte à livres : le « **coin des lecteurs** ».

Réalisation par Jean-Martin, que vous trouverez devant l'entrée de la Mairie, accessible 7J/7 et 24H/24 !

La boîte à livres, pas Jean-Martin ! LOL !!



Alors si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à passer le samedi matin (suivant le planning et hors vacances scolaires) ou le jeudi après-midi (hors vacances scolaires) à la salle des associations (devant la Mairie), ou tout simplement nous rencontrer lors des animations. Nous nous ferons un plaisir d'échanger avec vous et vous parler plus longuement de nos projets de l'année à venir...

foyerruraldesaintcrepin@sfr.fr

Distribution des colis de Noël



L'ensemble des aînés de Saint-Crépin a pu bénéficier une nouvelle fois d'un délicieux panier garni, élaboré par votre épicier itinérant LOKALITÉ.



“LOKALITÉ”

**Votre épicier
itinérant**

Tous les mercredis
sur la place de
l'église
de 9h à 9h30
à Azay
de 9h45 à 10h15

(Épicerie, fruits &
légumes produits frais,
produits locaux...)



Paniers garnis offerts par
la mairie à nos aînés

Bibliothèque

NOUVEAU

La boîte à livres « le coin des lecteurs » est à votre disposition devant la mairie.



A la mairie, dans la salle du conseil, il y a également des livres et des jeux de sociétés à disposition. Vous pouvez les emprunter, mais également faire des dons pour élargir le choix de ces loisirs.

[Vous pouvez y accéder pendant les heures d'ouverture de la mairie, en vous présentant au secrétariat.](#)



Si vous avez l'envie de rendre cet endroit plus attractif, il est possible d'envisager une réorganisation de cet espace, sur un moment défini avec le personnel de la mairie. Il vous suffit simplement de vous manifester au secrétariat pour exposer vos idées et/ou venir nous aider.

Kits biodéchets + PASS

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Nouveau !

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, munie(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, je me connecte sur cyclad.org ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



Toutes les informations et demande de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.



Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025. RDV sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au 05 46 07 16 66.

Une question ?
✉ monpass@cyclad.org ☎ 05 46 07 16 66

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

Besoin d'aide pour obtenir le Pass déchetteries ?

Comment faire si je n'ai pas d'adresse mail ?

Comment télécharger mon Pass numérique ?



J'ai besoin d'aide pour envoyer mes justificatifs ?

Comment obtenir mon Pass ?

Une conseillère numérique est là pour vous accompagner gratuitement.

Sans rendez-vous

À Cyclad un vendredi sur deux de 13h30 à 16h
(Prochaine permanence le vendredi 7 mars 2025)

Ou

Sur rendez-vous

En contactant
Christelle HARDY
06 23 07 18 72

N'oubliez pas d'apporter votre justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture ou échéancier d'eau, d'électricité, d'internet, de téléphone fixe...)

Cyclad :
☎ 05 46 07 16 66
📍 1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 Surgères

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS EN AUNIS SUD



QU'EST-CE QUE C'EST ?

LE TRI DES BIODÉCHETS POUR TOUS

Jardin ou pas, avec les nouvelles bornes à couvercle marron chaque foyer peut trier ses biodéchets alimentaires pour faire un geste pour la planète et alléger sa poubelle.



UN GESTE ANTI-GÂCHIS

Les biodéchets sont constitués à 100% de matière organique, c'est du gâchis de les incinérer ou de les enfouir avec les déchets non recyclables. Triés, ils sont rendus à la terre après avoir été compostés.

SOYEZ LES PREMIERS

Le tri des biodéchets sera obligatoire en 2024, Aunis Sud prend de l'avance !



- 30%
DE DÉCHETS

UN MOYEN SIMPLE ET FACILE D'ALLÉGER LA POUBELLE

Il reste 30% de biodéchets dans nos poubelles ! Le tri des biodéchets est le moyen le plus efficace de réduire notre quantité de déchet.

LA POSSIBILITÉ DE SE DÉBARASSER DES BIODÉCHETS À TOUT MOMENT

Accessible 24h/24h, la borne marron permet de se débarrasser de tous ses biodéchets alimentaires à tout moment.



COMMENT ?

Retirez votre équipement dans votre mairie ou au siège de Cyclad.



DÉCHETS AUTORISÉS DANS LA BORNE BIODÉCHETS

ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS, COQUILLES, MARC DE CAFÉ, ESSUIE TOUT, CROUTES DE FROMAGE, RESTES DE VIANDE, DE POISSONS ET DE CRUSTACÉS...



QUE DEVIENNENT LES BIODÉCHETS ?

Les bornes marrons sont collectées chaque semaine et les biodéchets sont compostés à proximité pour être utilisés par les agriculteurs et rendus à la terre. Ne déposez aucun autre déchet dans les bornes marrons et surtout pas de sacs en plastique.



cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

DÉCHETTERIE ANNEZAY

Le Pierrail 17380 ANNEZAY

05.46.07.16.66

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : Fermée

Mardi : 9h à 12h30 / 14h à 17h30

Mercredi : Fermée

Jeudi : 9h à 12h30

Vendredi : 9h à 12h30

Samedi : 9h à 12h30

Fermée dimanche et jours fériés

Mardi : 9h à 12h30 / 14h à 17h30

Mercredi : Fermée

Jeudi : 9h à 12h30

n°1 en France

**Panneau
Pocket**

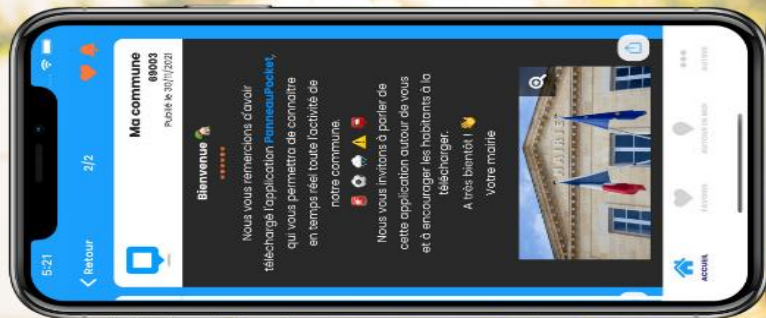
**Les alertes et informations
de votre mairie sont sur
PanneauPocket**



1 Téléchargez l'application

2 Recherchez votre commune

3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications



App Store

Google Play

App Gallery

Portrait d'Estelle GEOFFROY

Architecte sur Saint Crépin

L'entreprise EG+ Architecture été créée en janvier 2024 sur la commune par Estelle Geoffroy.

Architecte salariée durant 13 ans au sein d'une agence, j'ai pu travailler dans différents domaines : habitation, ERP (établissement recevant du public - restaurant, cabinet médecin, boutique...), tertiaire (bureaux) dans la construction neuve, comme dans la réhabilitation. J'ai fait le choix de m'installer début 2024 afin d'apporter mon expérience, ma créativité et ma sensibilité aux personnes souhaitant se faire accompagner pour leurs projets.

Le rôle d'un(e) architecte est d'être à votre écoute, de traduire vos pensées et vos besoins pour réaliser le projet correspondant à vos attentes que ce soit en réhabilitation, extension ou construction neuve tout en respectant votre budget.

De par mon expérience passée, j'affectionne :

- Les constructions en ossatures bois qui ont de multiples avantages comme la rapidité de mise en œuvre, une isolation renforcée. Le bois est un matériau plus résistant face aux risques sismiques et totalement renouvelable avec un excellent bilan écologique et un confort de vie supérieur.
- Les réhabilitations de bâtisses typiques de notre architecture traditionnelle charentaise avec les caractéristiques que cela implique (l'usage du moellon, de la pierre de taille, l'utilisation d'enduit à la chaux, les couvertures en tuiles, etc.)

L'architecture est au cœur des préoccupations actuelles. Nous parlons tous les jours d'écologie, de biodiversité. L'architecture peut être un formidable moyen pour valoriser notre patrimoine, réduire l'artificialisation des sols, améliorer le confort de vie en réfléchissant à la meilleure implantation possible, ou en modifiant l'existant pour améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment.

La recherche de l'optimisation, la valorisation des usages, l'écoconception et la question de l'économie font partie intégrante de ma démarche.

Différentes missions sont possibles pour vous aider à faire murir votre réflexion :

- L'étude de faisabilité, correspond à une première esquisse. Cette étude consiste à vérifier la viabilité ainsi que les conséquences organisationnelles et économiques d'un projet.
- La mission de permis de construire, comprend le montage de l'ensemble des pièces graphiques et administratives nécessaires au dépôt d'un permis de construire.
- La mission complète, comprend un accompagnement global de la mission de permis de construire, le suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux.

Vous pouvez me suivre sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/estellegeoffroyarchitecture.fr>

Pour me contacter :



estellegeo@gmail.com



06 76 77 16 68



Portrait de Florent BROSSEAU

Menuisier sur la commune

C'est dans son atelier, situé au 5 Route de St Crépin à Azay, que nous avons été chaleureusement accueillis par Florent Brosseau.

Son entreprise, **BROSSEAU MENUISERIE** est arrivée en provenance de Surgères en septembre 2023 sur notre commune.



Florent fait partie de la grande famille des Compagnons d'Angers avec qui il a appris son métier passion : la menuiserie n'a plus aucun secret pour lui !

Durant 3 années, il a œuvré pour apprendre au sein de ces professionnels en sillonnant les routes de France.

Il a fait bénéficier de son expérience à d'autres entreprises en tant que salarié pour se lancer à son compte en 2019.

Brosseau Menuiserie réalise vos projets bois : ouvertures, portes, escaliers, aménagements de placards, parquets, bardage, etc. ...

Il assure également la pose de produits d'autres matériaux comme l'aluminium, le PVC...

Il exerce son activité dans un rayon maximum de 35 km autour de St Crépin.

Avec un peu de patience, il réalisera vos projets dans un délai raisonnable, n'hésitez pas à le contacter !

Vous pouvez également voir ses réalisations sur sa page Facebook

BROSSEAU MENUISERIE
TEL : 06-37-40-69-11



BROSSEAU MENUISERIE

Les entreprises de la commune

Amélie Couture
 Retouche, Confection / Création, Cours
 2, Impasse des 4 Fontaines
 17380 Asay St Crépin
 06-07-66-95-14
 ameliecouture@gmail.com N° Siret : 949.534.22.70001.9

06-87-40-09-78
 Tonny-Boutonne
 Saint-Crépin
 et ses alentours
 siret : 947681433 00019
AURÉLIEN SANCHEZ
 Auto entrepreneur

Estelle GEOFFROY Architecture
 Architecte DEA - HMONP
 06 76 77 16 68
 estellegeo@gmail.com
 Mission de conseil en architecture
 Montage de permis de construire
 Mission de maîtrise d'oeuvre
 (suivi de chantier)

DAVID BENIZEAU
 LIVREUR ET MONTAGE DE MEUBLES
 Dépôt sur Saïles sur Mer
 2 route de Tonny-Boutonne
 17380 Saint Crépin
 06 27 07 44 87

capifrance
 Faire plus pour votre bien
Vincent BALLANGER
 Conseiller immobilier
 06 15 42 42 12
 vincent.ballanger@capifrance.fr

JMP Électricité
 Travaux d'installation électrique dans tous locaux
 25 Route de Tonny-Boutonne
 17380 Saint-Crépin
 06 27 39 66 84

fierrard automobiles
 occasions toute marques
 spécialiste petit prix
 vente achat reprise tous véhicules
 tel 06 59 21 47 62
 3 hameau du grand ormeau
 17380 saint crepin
 fierrard.automobiles@orange.fr

Bois Flotté & Cie
 Objets de décoration en bois flotté
boisflottecreations17380@orange.fr
 2 ROUTE D'ANNEZAY
 17380 SAINT-CRÉPIN
 06.58.31.44.23
 #boisflotte17 @boisflotte

Brosseau
Menuiserie
 Menuiserie - Bois / Alu / PVC / Mixte
 Agencement intérieur / Terrasse / Parquet / Escalier
 17380 Saint-Crépin
 Menuisier
 Fabricant
 06 37 40 69 11

SARL MADEUX Jean-Philippe
TARDY Stéphane
 Tél : 05.46.24.07.77
 Fax : 05.46.26.90.42
 M.TARDY : 06.29.05.40.07
 M.MADEUX : 06.87.41.68.38
 Route de MAGNE
 17380 SAINT-CREPIN
 E-mail : madeux-tardy@orange.fr - Site : menuiserie-madeuxtardy.com

L'atelier Noël
 Cindy Noël
 3 route d'agay
 17380 Saint crepin
 06.81.00.74.28
 Cindy.noel@orange.fr
 Facebook : Cindy L'atelier Noël

Le Bois Fleuri
 Gîtes en campagne
 18 personnes
 4 impasse du château
 17380 Saint Crépin
 06-75-38-95-61

Ouverture de Relax' Dog le 5 septembre
Relax' Dog
 Toiletage
 Démontage, bain, séchage et application
 nettoyage des oreilles
 Prix de rendez-vous ou informations
 par téléphone au 06 95 21 65 65 par
 mail à relaxdog@hotmail.com ou par
 Messenger à relax' dog
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

TRANSPORTS F. GARNIER
 Transports routiers de fret interurbains
 1 Route d'Yvraie - 17380 Saint-Crépin
 Tel 06 81 46 20 88

SARL PERDRIAUD & FRÈRES
 ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
 À votre service depuis 1968
 Rénovation
 Neuf
 Couverture
 Façade
 Carrelage
 Cloison
 Isolation
 Travaux : mini pelle, mini chargeur,
 béton lavé, terrassement
 05 46 33 28 74
 sperdriaud@yahoo.fr
 6, chemin Ronald-Bischoff 17380 Saint-Crépin



La Recette de Mamie Paulette

Les pets de nonne

Pour réaliser cette recette, il vous faut :

1 bol d'eau	de l'huile de friture
1 verre de sucre	Une friteuse
1 sachet de levure	Du papier absorbant
1 pincée de sel	Une écumoire
1 bol de farine	
3 œufs	
Du sucre glace	



Dans une casserole, faire bouillir l'eau avec le sucre et la levure.

Au premier bouillon, arrêter la source de chaleur et verser en une fois le bol de farine.

Mélanger activement jusqu'à obtenir une pâte un peu élastique.

Ajouter ensuite un œuf en mélangeant jusqu'à complète intégration. Ajouter ensuite chaque œuf selon le même principe.

Il faut ensuite faire frire cette pâte à beignets.

Pour cela, faire chauffer de l'huile dans un récipient assez haut (casserole, friteuse...)

Lorsque l'huile est chaude (180 °), façonner des petites boules de pâte à l'aide de deux petites cuillères et les déposer dans l'huile chaude (attention aux éclaboussures !!!)

Et regarder cuire vos beignets : au fur et à mesure de la cuisson, vous allez les voir gonfler, se dorer d'une belle couleur et...tourner tout seul dans l'huile !!!

A la sortie du bain d'huile ; les déposer dans un récipient avec du papier absorbant.

Après séchage, les saupoudrer de sucre glace

ATTENTION, le plus difficile est de ne pas tous les manger de suite !!



Bon appétit !!

La mairie vous informe

**Ramassage ordures
ménagères: un mardi sur
deux
ramassage poubelles
jaunes: lundi matin**

**Épicerie ambulante
"Lokalité"
tous les mercredis
à 9h00 place de l'Église
et 9h45 à Azay
07 86 75 22 68**

**Kit bio-déchets disponibles
à la mairie. Les bornes biodéchets
sur le parking de l'école
et à l'arrêt de bus d'Azay**

**Recensement militaire
Jeunes de 16 ans, venez à la
mairie vous faire recenser avec
votre carte d'identité et le
livret de famille**

**Panneau Pocket
Application d'Alertes et
informations de la mairie
sur votre téléphone**



La mairie de Saint Crépin

Horaires

Lundi et mercredi de 14h00 à 17h30

Samedi de 9h30 à 11h30

Horaires d'été

(du 1^{er} juillet au 31 août)

Lundi et mercredi de 10h à 12h30 / 13h30 à 15h

Samedi de 9h30 à 11h30

Urbanisme, dossier aide sociale, achat de concession funéraire, recensement militaire... Possibilité de rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture de la mairie. N'hésitez pas à nous contacter.



30 route de Tonnay-Boutonne

17380 Saint Crépin

Téléphone : 05 46 33 23 33

Mail : mairie@saintcrepin.fr

Site internet : <https://www.saintcrepin.fr>